

DECLARATION DE SYRTE SUR LA REFORME DES NATIONS UNIES

NOUS, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Union Africaine, réunis en la cinquième (5ème) session ordinaire de notre Conférence, les 4 et 5 juillet 2005 à Syrte, en Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste;

- **Réaffirmant** notre ferme attachement au Consensus d'Ezulwini;
- **Convaincus** de l'exigence d'une réforme globale du système des Nations Unies prenant en compte les principes, objectifs et idéaux de la Charte en vue de l'avènement d'un monde plus juste fondé sur l'universalisme, l'équité et l'équilibre régional ;
- **Conscients** de la nécessité, dans ce processus de réforme, de rétablir l'Afrique dans ses droits légitimes à une représentation géographique juste et équitable;
- **Reconnaissant** que toutes les régions du monde doivent, dans cette ère nouvelle de globalisation, œuvrer, dans un élan de solidarité, à la construction d'un monde de paix, de sécurité, de justice, de bonne gouvernance et de développement durable ;
- **Persuadés** que la réforme des Nations Unies doit être intégrale et englober toutes les composantes du système des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité ;

Sommes résolus à faire triompher le Consensus d'Ezulwini précisant la position africaine commune sur "le développement durable, la sécurité collective, la prévention des conflits et les conditions de l'utilisation de la force, ainsi que la réforme institutionnelle de l'ONU", notamment :

- l'attribution à l'Afrique de deux (2) sièges de membre permanent avec tous les privilèges y compris le droit de veto, et de cinq (5) sièges de membre non permanent au Conseil de Sécurité;
- le renforcement du leadership de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour lui permettre de jouer pleinement son rôle en tant qu'organe le plus représentatif et démocratique du système des Nations Unies et de parlement du monde;
- le renforcement du Secrétariat général de l'ONU dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une représentation accrue de l'Afrique;
- la création d'une commission pour la consolidation de la paix telle que recommandée par le Secrétaire général de l'ONU;

- l'octroi à l'ECOSOC d'un statut de mécanisme central de coordination des activités des agences spécialisées du système des Nations Unies et de ses organes subsidiaires dans les domaines économique, social et culturel, en vue de lui permettre de mieux s'acquitter de son rôle dans la réalisation des OMD;
- la mise en place d'un nouvel organe des Droits de l'homme, basé à Genève, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, en remplacement de la Commission des droits de l'homme avec la même composition, en se fondant sur une répartition géographique équitable, et avec un mandat novateur non sélectif et moins politisé, tout en consacrant l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme;
- la démocratisation des Institutions de Bretton Woods.

Réitérons, à cette fin, notre volonté de préserver l'unité et la solidarité de l'Afrique dans le choix, par l'Union africaine, de ses représentants au Conseil de Sécurité pour agir en son nom et pour son compte.

Autorisons, en conséquence, la soumission d'un projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies reflétant la position africaine commune.

Fait à Syrte le 5 juillet 2005

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2005

Sirte Declaration on the Reform of the United Nations

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/286>

Downloaded from African Union Common Repository